

**SCP MAMELLI**  
**NOTAIRES**  
**20217 SAINT FLORENT**  
Tel : 04.95.37.06.00  
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE DE BASTIA (20200)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 28 juin 2023 :

Madame Jeanne AJACCIO, épouse de Monsieur Nicolas BALLOT, demeurant à PARIS (75012) 94 avenue Michel Bizot.

A ÉTÉ DECLARÉ PROPRIETAIRE DES BIENS SUIVANTS :

**Sur la commune de BASTIA (20200)** : Dans un immeuble en copropriété sis au numéro 34 du boulevard Paoli, cadastré section **AM** numéro **90**, pour une contenance de 1a 87 ca ;

Le lot numéro trente (30) : Un local à usage de cave-entrepôt situé au rez-de-chaussée, côté Sud-Est, d'une surface d'environ 10,60 m<sup>2</sup> ; ayant son accès par la cour intérieure de l'immeuble.

Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,  
Le Notaire

*Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr*  
*(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la CDC)*